

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2026_045

Association des Syndicats de bassin versant Tarn-Aveyron : convention 2026 - renouvellement

Le neuf juillet deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Thierry SOLIER.

Étaient présents : Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Jean-Michel DAUMAS, Jadlyn MALAVAL, David HERRARD, Eric DESCOTTE, Anne-Sophie BOURASSEAU, François LEROY, Eric SAQUET, Thomas CHAUCHARD, Jean-Jacques ACHACHE, Tony BEDEL, Thierry SOLIER, Philippe CAVALIER, Nicolas GALIERES, Sylvie LARRAZ, Jean BLANCHOT

Étaient représentés : Sylvain MOLINES représenté par David HERRARD

Secrétaire de séance : David HERRARD

Date de convocation : 01 juillet 2026

Délégués du comité syndical		
En exercice : 29	Présents : 17	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi),

Vu les statuts de l'association du bassin versant Tarn Aveyron

Vu l'arrêté n°2015349-001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2023_018 du 11 mai 2023 relative à la validation du PAPI complet du Tarn-amont, la demande de labellisation en date du 31 mai 2023, et le passage en commission inondation de bassin en date du 3 octobre 2023;

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2023_031 du 5 octobre 2023 relative à l'adhésion à la mission eau urbanisme proposé par l'association de bassin versant Tarn Aveyron jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2025_014 du 27 mars 2025 relative à la convention service SIG mutualisé portée par l'Association Tarn-Aveyron,

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026
Date de reception de l'AR: 09/07/2026
048-200080547-DE_2026_045-DE
A G E D I

Vu la délibération DE_2025_006 du 13 février 2025 relative à la convention cadre de la mission eau 2025 portée par l'Association Tarn-Aveyron,

Monsieur le Président rappelle que l'association de bassin versant Tarn Aveyron a été créée le mars 2021 avec 9 syndicats de bassins. Elle héberge depuis le 1er janvier 2022 un service SIG composé de 2 personnes pour lequel 7 syndicats de bassin adhèrent à la carte. Le Syndicat Tarn-amont adhère à cette mission depuis 2022.

Une mission Eau Urbanisme, à la carte, a été créée en juillet 2023 par l'association, suite à l'adoption en assemblée générale le 7 mars 2023, pour une durée de 18 mois. Suite à l'assemblée générale du 19 décembre 2024, il a été délibéré de prolonger la mission en 2025 et au-delà.

Monsieur le Président rappelle que cette adhésion permet d'appuyer la mise en œuvre de l'axe 4 du PAPI complet pour :

- sensibiliser à la prise en compte du domaine de l'eau dans les documents d'urbanisme
- avoir une expertise dédiée pour intégrer de manière pragmatique et opérationnelle les enjeux eau dans les documents d'urbanisme
- proposer un appui ou des formations sur la désimperméabilisation ou la gestion alternative des eaux pluviales, tant auprès des élus que des services urbanismes et des instructeurs de permis.

Cette proposition est également en accord avec les orientations du SAGE.

Il a été proposé une nouvelle convention pour l'année 2026 pour les missions SIG, Eau Urbanisme et une mission de coordination. Cf Annexe

Le Président propose de poursuivre l'engagement auprès de l'association Tarn-Aveyron pour ces missions.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Autorise le Président à signer la convention ci-annexée,

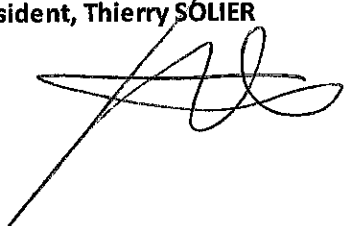
Propose d'inscrire la cotisation d'autofinancement au budget 2026,

Précise que l'autofinancement de l'action sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (action de type 1), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical,

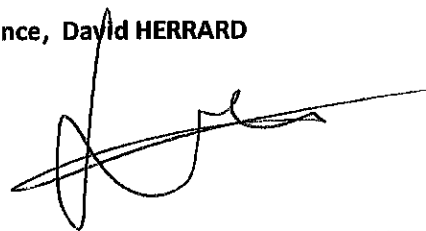
Autorise le Président à lancer toutes démarches et à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Président, **Thierry SOLIER**



Le Secrétaire de séance, **David HERRARD**



Date de transmission de l'acte: 09/07/2026
Date de réception de l'AR: 09/07/2026
048-200080547-DE_2026_045-DE
A G E D I

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 9 / 07 / 2026
et publié ou notifié
le 16 / 07 / 2026

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026
Date de reception de l'AR: 09/07/2026
048-200080547-DE_2026_045-DE
A G E D I